



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 23, CHEMIN GEORGE-CLARK

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ QUE lors de la **séance ordinaire** qui se tiendra le **lundi 6 décembre 2021** à 19 h 30 heures **par vidéoconférence publique**, le conseil de la Municipalité de La Pêche doit statuer sur une demande de dérogation mineure au règlement de zonage portant le numéro 03-429 et ses amendements, pour la propriété située au **23, chemin George-Clark**.

La demande de dérogation mineure vise à permettre la construction d'une terrasse surélevée (patio) annexée à la façade de la résidence donnant sur le lac Bernard, et dont le coin le plus rapproché est situé à 27,68 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux (LNHE). Plus spécifiquement, la demande porte sur les objets suivants :

1. Permettre la construction d'une terrasse surélevée (patio) à 23,10 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux dans la marge de recul riveraine (zone tampon) alors que la norme réglementaire est de 30 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux selon les articles 19.4.2 à 19.4.4 du règlement de zonage 03-429 et ses amendements.
2. Permettre la construction d'une terrasse surélevée (patio) d'une largeur de 7,97 mètres alors que la norme réglementaire permet une largeur maximum de 5,00 mètres lorsque patio est implanter dans la zone tampon de la bande de protection riveraine selon l'article 19.5.3 paragraphe j du règlement de zonage 03-429 et ses amendements;
3. Permettre la construction d'une terrasse surélevée (patio) d'une superficie de 46,32 mètres carrés alors que la norme réglementaire permet une superficie maximale de 25,00 mètres carrés lorsque le patio est implanté dans la zone tampon de la bande de protection riveraine selon l'article 19.5.3 paragraphe j du règlement de zonage 03-429 et ses amendements.

Toute personne intéressée par cette demande pourra se faire entendre par le conseil municipal lors de cette séance ou dans un écrit acheminé avant le 3 décembre 2021 à l'adresse suivante urbanisme@villelapeche.qc.ca

Les modalités de connexion à la séance diffusée par vidéoconférence seront disponibles sur le site internet de la municipalité dès le 3 décembre 2021 à l'adresse suivante <http://www.villelapeche.qc.ca/>

DONNÉ à La Pêche, ce 19^e jour du mois de novembre 2021.

Sylvie Loubier
Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée Sylvie Loubier, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie aux endroits fixés par le conseil.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 19^e jour du mois de novembre 2021.

Sylvie Loubier
Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe